



Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat

Rapport du Directeur général

CONTEXTE

1. Le Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat a été approuvé par le Conseil exécutif dans sa décision EB152(16) (2023). Les précédents rapports de situation sur le Plan de mise en œuvre ont été examinés par le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à ses trente-septième et trente-huitième sessions,¹ par le Conseil exécutif à sa cent cinquante-deuxième session² et par la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2023.³ Une version antérieure de ce rapport a été examinée par le Conseil exécutif à sa cent cinquante-quatrième session,⁴ par l'intermédiaire de la trente-neuvième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration.⁵

2. Les activités de réforme figurant dans le Plan de mise en œuvre relèvent de la compétence du Secrétariat et visent à le rendre plus performant et à renforcer ses processus budgétaires, programmatiques, financiers et de gouvernance, ainsi que son système de responsabilisation. Ces activités et les prestations qui leur sont associées complètent et renforcent mutuellement les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l'OMS,⁶ lesquelles relèvent de la responsabilité conjointe des États Membres et du Secrétariat.

¹ Documents EB152/4 et EB153/2.

² Document EB152/34 ; voir également le document EB152/2023/REC/2, procès-verbaux de la quatorzième séance (en anglais seulement).

³ Document A76/31.

⁴ Document EB154/32 ; voir également les procès-verbaux de la cent cinquante-quatrième session du Conseil exécutif, quatrième séance (en anglais seulement).

⁵ Voir le document EB154/4.

⁶ Document EB152/33.

3. Comme indiqué dans l'annexe du document EB152/33 et dans la décision EB152(15) (2023), le Secrétariat a été prié de donner suite à six des 11 recommandations du Groupe de travail et à 18 des 27 mesures subsidiaires. Le Conseil exécutif a examiné l'état d'avancement de ces activités du Secrétariat à sa cent cinquante-quatrième session.¹

Synergies entre les axes de la réforme

4. Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de réforme, le Secrétariat cherche à optimiser les synergies et l'harmonisation entre le Plan de mise en œuvre et les autres axes de travail existants, afin de renforcer ses systèmes. Parmi ces axes de travail figurent les travaux du Groupe de travail, les initiatives qui se trouvaient à l'origine dans le programme de transformation, dans le plan d'action pour l'impact dans les pays du Groupe d'action pour l'obtention de résultats,² les mesures visant à prévenir et à combattre l'inconduite sexuelle, ainsi que les grandes initiatives en cours en matière de systèmes, comme le projet du système de gestion opérationnelle. Le Plan de mise en œuvre s'appuie également sur les résolutions, les décisions et les recommandations des organes directeurs de l'OMS qui ont été soumises au Secrétariat, et les complète, ainsi que sur les enseignements tirés et les analyses des lacunes figurant dans les nombreuses évaluations, vérifications et évaluations externes.³ Il convient de noter que les différentes activités et recommandations figurant dans le Plan de mise en œuvre, comme celles émises par le Groupe de travail, varient quant aux incidences escomptées et à la durée et aux efforts nécessaires pour les mettre en application. Leur efficacité peut également dépendre dans une mesure plus ou moins grande des autres systèmes opérationnels.

5. Le Secrétariat continue d'établir l'ordre de priorité des nombreuses activités contenues dans les principaux axes de réforme nécessitant un suivi, en fonction des ressources disponibles, à savoir le Plan de mise en œuvre (96 mesures), le Groupe de travail (11 recommandations, 27 mesures subsidiaires), le programme de transformation (40 initiatives) et le plan d'action pour l'impact dans les pays du Groupe d'action pour l'obtention de résultats (95 mesures). Ces efforts ont permis d'améliorer la capacité du Secrétariat à coordonner l'exécution en tirant parti des efforts systémiques déployés à l'échelle de l'Organisation, suivant les principes de convergence et de complémentarité. L'impact qui en résulte correspond à la somme de tous ces efforts, plutôt que de se limiter à ceux des activités de mise en œuvre individuelles, renforçant ainsi les systèmes de l'Organisation dans l'ensemble des grands piliers, à savoir :

- a) les fonctions et les systèmes de responsabilisation, y compris la vérification interne et externe, l'évaluation et les enquêtes/la surveillance ;
- b) l'impact au niveau des pays, l'alignement entre les trois niveaux de l'Organisation et le renforcement des bureaux dans les pays, les territoires et les zones ;
- c) le financement (y compris le recouvrement des coûts et la gestion financière) ;
- d) la gouvernance, y compris la réforme des rôles et des processus des organes directeurs, l'appui aux réunions intergouvernementales, ainsi que l'élaboration de la documentation et les incidences financières des résolutions et des décisions ;

¹ Documents EB154/33, EB154/33 Add.1, EB154/33 Add.2, EB154/33 Add.3 Rev.1, EB154/34, EB154/34 Add.1 et EB154/34 Add.2.

² Voir le document EB152/2, paragraphe 59.

³ Voir le document EB152/34, paragraphes 9 à 13.

- e) les ressources humaines, y compris leur gestion, l'amélioration des procédures de recrutement, la promotion de la diversité et de la parité hommes-femmes, la gestion de la performance du personnel, la mise en œuvre de la politique de mobilité et la diffusion des mises à jour des organigrammes ;
- f) le budget programme, y compris l'élaboration du budget, l'amélioration de la transparence des informations et des processus de consultation, la hiérarchisation des priorités, l'allocation des ressources, les gains d'efficacité et la formulation des résultats, leur suivi et l'établissement de rapports à leur sujet ;
- g) la mobilisation des ressources, y compris les moyens de mise en œuvre, les argumentaires d'investissement et l'évaluation de la faisabilité du cycle d'investissement ; et
- h) les processus opérationnels, tels que la gestion des risques, le système de gestion opérationnelle et les systèmes d'approvisionnement, de communication, de recherche, de données et d'innovation ; et les partenariats, y compris la participation au processus de réforme des Nations Unies et à l'action visant à atteindre les objectifs de développement durable.

LE POINT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE ÉTABLI PAR LE SECRÉTARIAT

6. Les États Membres ont accès, sur le portail des États Membres du site Web de l'OMS, à un tableau de bord spécial pour suivre de façon transparente les progrès au regard du Plan de mise en œuvre.¹ Les progrès concernant les recommandations faites au Secrétariat par le Groupe de travail et les organes directeurs peuvent aussi faire l'objet d'un suivi, au moyen d'autres tableaux de bord eux aussi disponibles sur le portail.

7. Depuis le premier rapport de situation, des progrès constants ont été accomplis (voir le tableau). Entre janvier 2023 et avril 2024, le nombre d'activités mises en œuvre est passé de 38 à 81. Depuis le dernier rapport de situation présenté au Conseil en janvier 2024, le Secrétariat a mis en œuvre 14 activités supplémentaires. Au cours de ces 15 mois, le taux d'exécution du Secrétariat est passé de 39 % à 84 %.

¹ Disponible à l'adresse [https://www.who.int/about/accountability/governance/member-states-portal/tracking-secretariat-implementation-plan-\(sip\)-actions](https://www.who.int/about/accountability/governance/member-states-portal/tracking-secretariat-implementation-plan-(sip)-actions) (en anglais seulement), consulté le 8 avril 2024.

Tableau. Progrès réalisés dans l'exécution du Plan de mise en œuvre, de janvier 2023 à avril 2024

Date des données et rapport de situation	Nombre total d'activités	Nombre d'activités achevées	Nombre d'activités en cours	Pourcentage d'activités clôturées	Pourcentage d'activités en cours
Janvier 2023 (document EB152/34)	98	38	60	39 %	61 %
Mars 2023 (document A76/31)	96*	42	54	44 %	56 %
Novembre 2023 (document EB154/34)	96	67	29	70 %	30 %
Avril 2024 (document A77/28)	96	81	15**	84 %	16 %

* Entre janvier et mars 2023, une recommandation (l'activité initiale A17) a été supprimée à la suite d'une demande d'un État Membre incluse dans le document EB152/4, et une deuxième activité portant sur les ressources humaines, qui était un doublon, a été fusionnée de manière à n'apparaître qu'une seule fois (l'activité initiale A37 a été fusionnée avec l'activité B24).

** Une activité devrait être clôturée en juin 2024.

8. Sur les 15 activités en cours, trois ont trait à la responsabilisation (délégation de pouvoirs, déclaration sur le contrôle interne et mandat de la fonction éthique), une concerne le changement de culture aux fins de la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et des mesures destinées à y remédier (PRSEAH), trois portent sur le renforcement de l'impact dans les pays, trois sur la gouvernance (y compris le multilinguisme), une sur le financement (financement des produits hautement prioritaires) et quatre sur le suivi des résultats ou l'établissement de rapports sur les résultats, comme il est indiqué à l'annexe du présent rapport.

Impact

9. Prises ensemble, les activités du Secrétariat, y compris celles qui ont été achevées récemment, concernant le Plan de mise en œuvre et les recommandations du Groupe de travail, conjuguées aux autres réformes en cours et aux efforts de mise au point de systèmes, ont eu un effet radical en termes de renforcement de la responsabilisation, de la transparence, de l'efficacité, du système de contrôle interne et des garanties du personnel et des bénéficiaires de l'OMS, ainsi que d'amélioration de l'impact au niveau des pays et de la capacité de l'Organisation à répondre aux priorités des États Membres et à obtenir des résultats. Les progrès accomplis à ce jour ont contribué à renforcer les processus budgétaires, programmatiques, financiers et relatifs à la gouvernance. Les points saillants et les incidences sont présentés ci-après.

a) **Budget programme, projet de quatorzième programme général de travail, accent sur les résultats et établissement de rapports** : dans le cadre de l'élaboration du projet de quatorzième programme général de travail, le Secrétariat a intégré les enseignements tirés du cadre de résultats utilisé par la Région des Amériques, clôturant ainsi une activité du Plan de mise en œuvre. Le Secrétariat a également clôturé une activité visant à fournir des informations aux États Membres concernant ses mécanismes d'allocation des ressources en créant une méthodologie de calcul des coûts pour les nouvelles initiatives et les nouveaux programmes

(comme demandé par le Groupe de travail)¹ et en ajoutant un résumé d'orientation au rapport sur les résultats pour la période 2022-2023. La mise en œuvre de l'ensemble des 22 activités relatives à l'élaboration du budget programme et des 10 activités relatives à la formulation et à la communication des résultats a permis d'améliorer considérablement la transparence et la compréhension du budget programme et de ses priorités par les États Membres. À titre d'exemples, on peut citer l'amélioration des processus consultatifs pour l'élaboration et la présentation du budget programme ; la mise en service de plusieurs plateformes numériques qui accompagnent le budget programme 2024-2025 ; le renforcement de l'établissement des priorités dans l'ensemble de l'Organisation ; et un meilleur alignement sur le programme général de travail. Les informations fournies incluent des données détaillées concernant la hiérarchisation des produits, par pays ; une estimation du coût des produits et du budget programme dans son ensemble ; des explications sur la façon dont les contributions fixées sont allouées (en ajoutant des indicateurs clés de performance pour mesurer l'impact de l'augmentation des contributions fixées) et dont la gestion axée sur les résultats est mise en œuvre au sein de l'OMS ; et des principes pour guider l'affectation de la hausse des contributions fixées et la présentation de rapports sur les gains d'efficacité opérationnelle aux organes directeurs.

b) **PRSEAH** : Le Secrétariat a mis en œuvre 12 des 13 activités directement liées à la PRSEAH. L'une d'entre elles, portant sur la création d'un programme de soutien aux victimes/survivant(e)s, a été achevée fin 2023. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'activité restant en cours visant à promouvoir le changement de culture qui, en raison de sa nature, prend plus de temps et se rapporte à la stratégie globale de changement de culture et de comportement qui est actuellement élaborée. Toutes les activités du Plan de mise en œuvre liées à la PRSEAH correspondent à la stratégie triennale visant à prévenir et à combattre l'inconduite sexuelle 2023-2025 de l'OMS,² à son cadre annuel de suivi et d'évaluation,³ au plan de lutte de l'administration de l'OMS qui a pris fin en décembre 2022⁴ et aux autres recommandations des organes directeurs dans ce domaine.⁵ La somme de ces efforts a contribué à faire progresser les systèmes, la responsabilisation, le changement de culture, les politiques, les capacités d'enquête, la formation, les ressources humaines spécialisées et le soutien axé sur les victimes et les survivant(e)s.

c) **Financement** : en complément du budget programme, le Secrétariat a mis en œuvre une activité visant à évaluer les ressources disponibles et les options de financement pour traiter les priorités budgétaires. La gestion financière de l'Organisation a progressé davantage grâce à l'adoption, par la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé, d'amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière, les premiers de ce type depuis 10 ans. Le Secrétariat a achevé ses travaux d'examen et de mise à jour d'une étude datant de 2012 sur le dispositif de recouvrement des coûts pour les contributions volontaires, tel que préconisé dans une recommandation connexe du Groupe de travail⁶ et demandé par le Conseil exécutif dans sa décision EB152(15). Le rapport présenté par le Secrétariat à la cent cinquante-quatrième session du

¹ Document EB154/34 Add.2.

² *Prévenir et combattre l'inconduite sexuelle : stratégie triennale de l'OMS 2023-2025*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2023 (<https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789240069039>, consulté le 8 avril 2024).

³ *Preventing and responding to sexual misconduct: WHO's three-year strategy 2023–2025. Monitoring and evaluation framework: Year-1 implementation plan*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2023 (<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/366298/WHO-DGO-PRS-2023.3-eng.pdf>, consulté le 8 avril 2024).

⁴ WHO Implementation Plan. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2023 (<https://www.who.int/publications/m/item/WHO-Implementation-Plan>, consulté le 8 avril 2024).

⁵ Voir les documents A77/4 et EB154/30.

⁶ Document EB152/33, Annexe, recommandation E1.

Conseil exécutif¹ a fourni des informations et des orientations destinées à améliorer la classification de ses coûts de gestion et d'administration, ainsi que des mesures visant à combler les déficits de financement concernant les fonctions d'appui.

d) **Responsabilisation** : dans le cadre des efforts visant à faire progresser les fonctions de responsabilisation de l'Organisation, le Bureau de l'évaluation a achevé l'évaluation indépendante du treizième programme général de travail pour la période 2019-2023, qui a contribué directement à l'élaboration du projet de quatorzième programme général de travail. Ont également été menés à bien le renforcement du Bureau des services de contrôle interne et de ses capacités d'enquête indépendante, l'approbation d'une nouvelle stratégie de gestion des risques et d'un nouveau cadre de propension au risque, ainsi que des campagnes de sensibilisation aux risques. Des outils d'évaluation des risques et des mesures de mise en conformité au regard des risques en matière de PRSEAH ont aussi été mis en œuvre dans l'ensemble de l'Organisation, notamment dans tous les bureaux de pays de l'OMS.

e) **Impact au niveau des pays** : l'une des priorités du Directeur général et des États Membres a été d'améliorer l'impact au niveau des pays en renforçant le modèle de fonctionnement aux trois niveaux de l'Organisation et en améliorant l'approche de la stratégie de coopération avec les pays et la sélection et l'affectation des chefs des bureaux de pays. Le Secrétariat a élaboré la première délégation de pouvoirs normalisée à l'intention des chefs de bureaux de pays, qui a été délivrée conjointement par le Directeur général et le Directeur régional concerné. Un ensemble d'indicateurs clés de performance visant à assurer la responsabilisation a également été élaboré et publié.² La mise en œuvre du plan d'action pour l'impact dans les pays du Groupe d'action pour l'obtention de résultats engendrera des résultats supplémentaires et garantira l'achèvement des activités du Plan de mise en œuvre dans ce domaine en 2024 et 2025.

f) **Gouvernance** : la mise en œuvre de quatre activités depuis janvier 2024 a permis de soutenir davantage le travail des organes directeurs. Ces activités comprennent des innovations telles que des séances d'approfondissement sur des sujets thématiques lors des réunions du Comité du programme, du budget et de l'administration, ainsi que la poursuite de l'élaboration des méthodes d'approbation et des responsabilités pour le calcul des coûts des résolutions. Le Secrétariat continue de formuler des recommandations qui sont examinées par les États Membres, par l'intermédiaire des réunions informelles sur la réforme de la gouvernance. Ces activités et recommandations s'inscrivent dans le cadre des efforts plus larges déployés par le Secrétariat à l'appui de l'efficacité et de l'efficacités des organes directeurs, sachant que la réalisation de progrès réels requerra une action décisive de la part des États Membres.

g) **Transparence** : l'achèvement d'un certain nombre d'activités du Plan de mise en œuvre a permis d'améliorer considérablement la transparence, la mise en commun des informations et le suivi des progrès dans les domaines prioritaires figurant dans le Plan de mise en œuvre et dans les recommandations du Groupe de travail. Comme indiqué dans les précédents rapports de situation présentés aux organes directeurs, le portail des États Membres³ du site Web de l'OMS comprend huit tableaux de bord/plateformes qui recouvrent les principaux domaines d'activité présentés dans le Plan de mise en œuvre et dans les recommandations du Groupe de travail, à savoir : le treizième programme général de travail, 2019-2025 (y compris le tableau de bord du triple milliard), le budget programme (élaboration et mise en œuvre), l'établissement de rapports sur les résultats, le financement, la mobilisation des ressources, les ressources humaines, les achats et le Plan de mise en œuvre et les recommandations de nature plus large. Le portail et les

¹ Document EB154/33 Add.3 Rev.1.

² Disponible (en anglais) à l'adresse https://cdn.who.int/media/docs/default-source/documents/about-us/accountability/kpis-consolidated-_bos-november-2023.pdf?sfvrsn=b151b03e_3, consulté le 8 avril 2024.

³ Disponible (en anglais) à l'adresse <https://www.who.int/about/accountability/governance/member-states-portal>, consulté le 8 avril 2024.

tableaux de bord du budget programme ont permis de clôturer deux activités supplémentaires conformes aux critères de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. Deux autres activités visant à promouvoir la transparence ont entre autres porté sur la diffusion des organigrammes actualisés du Siège de l'OMS sur le site Web de l'Organisation.¹ Le Secrétariat rendra également compte prochainement du suivi des indicateurs clés de performance des bureaux de pays (publiés sur le portail des États Membres).

DÉFIS RESTANT À RELEVER ET VOIE À SUIVRE

10. Dans la conduite de ses activités, le Secrétariat continue de veiller en priorité à la rapidité, à l'efficacité et à la durabilité. Il a également passé en revue les principaux risques qui pèsent sur le succès de ses actions, liés à la gestion de demandes accrues et parfois concurrentes, sans disposer pour autant de ressources supplémentaires (humaines ou financières), et à la gestion des imprévus. Les grands facteurs de risque en question sont l'absence de dotation spécifique pour l'exécution du Plan de mise en œuvre et la progression sans précédent du nombre de négociations en cours au sein des organes directeurs, des réunions des organes intergouvernementaux et des consultations et réunions d'information avec les États Membres.

11. Pour faire face à ces problèmes, le Secrétariat a élaboré différentes stratégies d'atténuation, consistant notamment à fixer des priorités et à veiller à ce que tous les efforts de réforme internes soient harmonisés, cohérents et efficaces et se renforcent mutuellement (voir le paragraphe 4 ci-avant). Il déterminera ses besoins supplémentaires en ressources, le cas échéant.

12. Tous les efforts du Secrétariat visent à faire en sorte que l'OMS soit en mesure de relever les défis actuels et futurs. Conscient que le processus de réforme est un cheminement, le Secrétariat démontre son engagement en faveur des améliorations et des efforts en cours en matière d'apprentissage institutionnel en rassemblant et en mettant à profit les enseignements tirés des améliorations sur les plans de l'exécution et des systèmes.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

13 L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport.

¹ Disponible (en anglais) à l'adresse https://cdn.who.int/media/docs/default-source/documents/about-us/who-hq-organigramme.pdf?sfvrsn=6039f0e7_37, consulté le 8 avril 2024.

**PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME ÉTABLI PAR LE SECRÉTARIAT : ÉTAT D'AVANCEMENT
DES ACTIVITÉS EN COURS AU 15 AVRIL 2024**

Identifiant	Catégorie	Activité	Échéance initiale prévue	Informations actualisées
SIP2023_A3	Responsabilisation	Développer la délégation de pouvoirs en la combinant à un mécanisme de responsabilisation renforcé permettant aux trois niveaux de l'Organisation de s'acquitter efficacement de leurs fonctions, y compris les évaluations et les examens	31/12/2024	Le Secrétariat a élaboré les premières délégations de pouvoirs normalisées à l'intention des chefs des bureaux de pays de l'OMS, qui ont été délivrées conjointement par le Directeur général et le Directeur régional concerné. Un ensemble d'indicateurs clés de performance à l'intention des représentants de l'OMS a été élaboré et diffusé. Il permettra d'accroître la responsabilisation associée aux délégations de pouvoirs. Les indicateurs clés de performance sont disponibles sur le portail des États Membres de l'OMS. Le Secrétariat finalise actuellement les outils et le tableau de bord permettant de suivre les indicateurs clés de performance établis (achèvement prévu d'ici fin 2024).
SIP2023_A11	Responsabilisation	Élaboration d'une version améliorée de la déclaration sur le contrôle interne	31/12/2024	En consultation et en collaboration avec les responsables et les équipes de mise en œuvre du système de gestion opérationnelle, les matrices de risque et de contrôle sont adaptées aux contextes régionaux en vue de leur inclusion dans les processus institutionnels. Cela permettra à l'Organisation de concevoir le cadre de contrôle interne amélioré, qui sera mis en œuvre à l'aide d'un nouvel outil d'évaluation en 2025. En outre, l'OMS a renforcé son approche en matière de contrôle interne en introduisant une déclaration relative au contrôle interne sur l'information financière dans les états financiers au 31 décembre 2023. Cette déclaration, ainsi que les processus qui la sous-tendent, contribuent à renforcer les contrôles internes aux fins de la préparation des états financiers et à gérer et atténuer les risques lors de la préparation des états financiers annuels.
SIP2023_B15	Responsabilisation	Élaborer le mandat/la charte de la fonction éthique, conformément aux recommandations figurant dans le document JIU/REP/2021/5 des Nations Unies	31/12/2023	À sa quarante-troisième réunion (20-22 mars 2024), le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a entamé son examen de la fonction éthique de l'Organisation, dont un résumé a été inclus dans son rapport à la quarantième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration. Le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance terminera son examen du mandat de la fonction éthique lors de sa quarante-quatrième réunion en juin 2024.
SIP2023_A4	Responsabilisation	Promouvoir un changement de culture dans toute l'Organisation	31/12/2025	Mesures prises par l'OMS à ce jour : a) la tolérance zéro à l'égard de l'inaction face à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels a été largement communiquée par la direction ; b) la nouvelle politique visant à prévenir et combattre les représailles a été finalisée et publiée sur le site Web accessible au public, et la tolérance zéro à l'égard des représailles est expressément mentionnée dans la politique sur la prévention de l'inconduite sexuelle et les mesures destinées à y remédier (article 1.2) ;

Identifiant	Catégorie	Activité	Échéance initiale prévue	Informations actualisées
				<p>c) les mesures supplémentaires relatives au changement de culture et de comportement dans le contexte de la PRSEAH seront accélérées entre 2023 et 2025 dans le cadre de la stratégie triennale ;</p> <p>d) consciente que le changement de culture et de comportement va au-delà de l'inconduite sexuelle, l'OMS élabore actuellement une stratégie de changement de culture et de comportement pour l'Organisation. Ce projet recoupe différentes fonctions, notamment les fonctions de responsabilisation, les sciences comportementales et la psychologie, ainsi que l'analyse de données. Au premier trimestre 2024, les grandes lignes de la stratégie ont été finalisées et transmises au Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance. La triangulation des données issues de plusieurs enquêtes pertinentes menées au sein de l'OMS au cours des cinq dernières années est en cours d'exécution au deuxième trimestre 2024.</p>
SIP2023_A14	Impact au niveau des pays	Mettre à jour le guide 2020 sur la stratégie de coopération avec les pays afin d'affiner l'approche globale de la stratégie, en veillant à ce qu'elle soit liée au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux exigences du nouveau système de gestion opérationnelle, y compris en définissant comment les bureaux de pays appuient la coopération technique avec les pays	31/12/2023	<p>Le guide de la stratégie de coopération avec les pays mis à jour a été publié et diffusé au sein de l'OMS. Il renforce le recensement des priorités et des prestations stratégiques en fonction du contexte et des besoins nationaux ; il sert de base à la planification opérationnelle de l'OMS en vue d'obtenir un impact au niveau des pays ; il est axé de façon plus stratégique sur les résultats, et est assorti de cibles et des jalons fondés sur des indicateurs de réalisation alignés sur le treizième programme général de travail, les politiques et plans nationaux de santé et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.</p> <p>La nouvelle génération de stratégies de coopération avec les pays sera intégrée au module de planification stratégique du système de gestion opérationnelle et éclairera systématiquement le processus de planification opérationnelle et stratégique de l'OMS. Les travaux en vue de la mise en œuvre de ce module avancent et il devrait être mis en service d'ici fin 2024.</p>
SIP2023_A15	Impact au niveau des pays	Suivre la mise en œuvre et l'établissement de rapports aux États Membres par l'intermédiaire du Conseil exécutif et de l'Assemblée mondiale de la Santé	31/12/2025	L'élaboration du rapport 2025 sur la présence de l'OMS dans les pays, qui sera présenté au Conseil exécutif lors de sa cent cinquante-sixième session, est en cours. Le rapport sera amélioré de manière à inclure la responsabilisation et le suivi des résultats aux fins du plan d'action pour l'impact dans les pays du Groupe d'action pour l'obtention de résultats, ainsi que les efforts organisationnels visant à renforcer l'impact au niveau des pays, y compris les catalyseurs et les défis à relever pour obtenir des résultats au niveau national. Date d'achèvement prévue : janvier 2025.
SIP2023_A17	Impact au niveau des pays	Examiner et améliorer la coordination, la communication et la cohérence technique aux trois niveaux de l'Organisation en vue d'obtenir un impact dans les pays.	31/12/2023	Des activités sont en cours à l'échelle de l'Organisation en vue de renforcer l'impact au niveau des pays, notamment les activités destinées à améliorer la coordination, la communication et la cohérence technique aux trois niveaux de l'Organisation. Sous l'impulsion de la mise en œuvre du plan d'action pour l'impact dans les pays du Groupe d'action pour l'obtention de résultats, les réalisations à ce jour comprennent : un nouveau modèle de présence de base prévisible dans les pays et la délégation de pouvoirs afin d'habiliter les représentants de l'OMS approuvés par les six Régions et en place dans chacune d'entre elles ; une analyse des lacunes pour l'ensemble des 152 bureaux de pays ; et le lancement du programme de mobilité de l'OMS. En outre, le bureau de l'évaluation de l'OMS, en collaboration avec les bureaux régionaux, a mené et

Identifiant	Catégorie	Activité	Échéance initiale prévue	Informations actualisées
				<p>continue de mener des évaluations des programmes de pays ; les auditeurs internes et externes procèdent aussi régulièrement à des vérifications des bureaux de pays (audits de performance), qui, conjointement à l'examen et aux évaluations du Département Stratégie et appui pour les pays dans le cadre du cycle de la stratégie pour les pays, offrent aux États Membres des occasions d'apprentissage et de surveillance.</p> <p>La mise en œuvre se poursuit, de même que les efforts visant à obtenir et à allouer des fonds supplémentaires aux bureaux de pays. Cette activité devrait être clôturée fin 2024.</p>
SIP2023_A21	Financement	Produits hautement prioritaires financés de manière adéquate après l'approbation du budget programme	31/12/2024	Cette activité est mise en œuvre dans le cadre du principe général appliqué au financement et à l'exécution du budget programme 2024-2025. Ce principe est repris dans les orientations de planification opérationnelle pour le budget programme 2024-2025 et discuté avec le réseau de planification et de gestion des programmes à l'échelle de l'Organisation. Le suivi du financement des produits hautement prioritaires commencera au cours de l'exercice 2024-2025, et des rapports réguliers seront présentés aux États Membres par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration. Cette activité devrait être clôturée fin 2025, compte tenu de la nécessité de disposer de données couvrant l'exercice 2024-2025.
SIP2023_A25	Gouvernance	Améliorer le multilinguisme en fournissant l'ensemble des documents dans les six langues officielles : traduction des procès-verbaux d'une réunion, dans le cadre d'un projet pilote, et évaluation de l'acceptabilité	31/12/2024	Le Département Organes directeurs a soumis un plan de projet au Conseil exécutif lors de sa cent cinquante-quatrième session (documents EB154/33 et EB154/33 Add.2). Le document EB154/33 Add.2 contient une proposition portant sur la traduction automatique des procès-verbaux des organes directeurs (avec postédition superficielle afin que les États Membres puissent la comparer au texte original). Le coût estimé du projet pilote est de 50 000 à 60 000 dollars des États-Unis. D'autres organismes des Nations Unies, notamment l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, expérimentent déjà l'application de la traduction automatique aux comptes rendus et aux procès-verbaux, accompagnant dans ce cas la traduction publiée d'un avis de non-responsabilité (en notant les risques d'atteinte à la réputation et les autres risques que cela suppose). Une fois les ressources obtenues, la mise en œuvre est prévue pour 2025 (avec clôture de l'activité d'ici la fin de 2025).
SIP2023_A26	Gouvernance	Mener un examen de l'apprentissage institutionnel afin de recenser les meilleures pratiques en matière de gouvernance, de responsabilisation et de surveillance au sein des Nations Unies et d'autres organismes multilatéraux, et les options pour une gouvernance plus efficace de l'OMS et une responsabilisation/surveillance	31/12/2024	Cet examen s'attachera à synthétiser les bonnes pratiques suivies dans l'ensemble du système des Nations Unies, en s'appuyant sur : l'examen et les propositions du Secrétariat visant à améliorer la gouvernance (EB154/33 Add.1) ; l'examen par le Corps commun d'inspection (CCI) de la gouvernance et de la supervision des Conseils exécutifs du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes (JIU/REP/2023/7), l'examen par le CCI des cadres de responsabilisation (JIU/REP/2023/3) et d'autres rapports pertinents du CCI ; deux examens indépendants d'assurance de la qualité effectués par le Bureau des services de contrôle interne à des fins d'audit et d'enquête ; et une étude comparative de la fonction d'évaluation dans l'ensemble du système des Nations Unies. L'examen devrait être terminé au troisième trimestre 2024.

Identifiant	Catégorie	Activité	Échéance initiale prévue	Informations actualisées
SIP2023_A33	Gouvernance	Renforcer le processus d'intégration des incidences financières des résolutions approuvées dans le processus d'élaboration du budget programme	31/12/2023	Le budget programme 2024-2025 a examiné et intégré les résolutions approuvées et chiffrées (voir les paragraphes 93 à 95 du budget programme 2024-2025 approuvé). ¹ Le calcul des coûts des résolutions approuvées sera davantage intégré dans le processus d'élaboration du budget programme 2026-2027, c'est-à-dire lors du prochain cycle budgétaire. La clôture de cette activité est donc attendue d'ici fin 2025.
SIP2023_A39	Résultats	Sur la base des principes de la gestion axée sur les résultats, améliorer le cadre de résultats de l'OMS et le suivi de ses performances, y compris au moyen d'un suivi conjoint avec les États Membres. Renforcer la souplesse institutionnelle, les moyens de suivi des performances et l'obtention de résultats aux trois niveaux de l'Organisation	31/12/2024	Les recommandations issues de l'évaluation indépendante du treizième programme général de travail ont été utilisées pour élaborer et améliorer la théorie du changement et le cadre de résultats de l'OMS dans le cadre du processus d'élaboration du projet de quatorzième programme général de travail, pour lequel plus de 15 consultations informelles avec les États Membres ont été organisées depuis la mi-2023. En mars 2024, le Secrétariat a achevé une évaluation pilote conjointe (avec les États Membres) des réalisations enregistrées dans trois Régions au cours de la période 2022-2023. Le Secrétariat examinera et appliquera les enseignements tirés des évaluations, des vérifications et du projet pilote afin d'améliorer le suivi de ses performances. Date d'achèvement prévue : fin 2024.
SIP2023_A50	Résultats	Intégration des recommandations de l'évaluation du rapport sur les résultats 2020-2021 aux rapports sur les résultats	31/12/2023	Les recommandations issues de l'audit de performance de 2023 des rapports sur les résultats réalisé par le Bureau des services de contrôle interne et des évaluations indépendantes de la gestion axée sur les résultats de 2023 sont intégrées au système aux fins du rapport sur les résultats portant sur l'exercice 2022-2023 (achèvement visé : deuxième trimestre 2024).
SIP2023_A51	Résultats	Introduire l'évaluation externe dans la méthodologie du tableau de bord par les contreparties	31/12/2024	En mars 2024, le Secrétariat a achevé une évaluation pilote conjointe (avec les États Membres) des réalisations enregistrées dans trois Régions au cours de la période 2022-2023. Le Secrétariat examinera et appliquera la méthodologie du rapport sur les résultats de l'examen à mi-parcours de 2024. Date d'achèvement prévue : deuxième trimestre 2025.
SIP2023_A52	Résultats	Mettre en place des groupes de discussion avec les États Membres sur la façon d'améliorer le rapport sur les résultats	31/12/2024	Le Secrétariat a mis sur pied un groupe de travail dans le but d'améliorer encore ses rapports sur les résultats. Date d'achèvement prévue : fin 2024.

¹ Les détails de toutes les résolutions chiffrées pertinentes au regard du budget programme 2024-2025 figurent dans une liste disponible sur la plateforme numérique du budget programme à l'adresse https://cdn.who.int/media/docs/default-source/pb-website/pb24-25_-explainer_resolutions_list.pdf?sfvrsn=675f8c1_1, consulté le 8 avril 2024.